

**Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune du Bourg d'Oisans (hors aléas inondations par la Romanche, le Vénéon et l'Eau d'Olle)**

**Planche 2/4 (Centre) du zonage réglementaire**  
Echelle : 1/5000

**Dossier d'approbation**

<b>Légende</b> 	<b>Nature du risque</b> Cn : Inondation en pied de versant connectée au réseau hydrographique T - t : Crues torrentielles V - v : Ruissellement/Ravinement G, g : Glissements de terrain P - p : chutes de pierres et de blocs A - a - aEx : Avalanches
	12 - Sarenne : numéro d'identifiant des ouvrages de protection correspondant aux plages de dépôts  Ir : zone inondable de fonds de vallée non réglementée dans le présent PPR
Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins (Cf planches): NB : la première lettre correspond au niveau de contraintes à appliquer (exemple : R ou B). La seconde lettre correspond à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes / caractère en majuscule pour les zones à fortes contraintes).	
Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour, Grenoble, le 23 DEC 2022 Laurent PRIMOIST <b>PREFET DE L'ISERE</b> Liberté Egalité Fraternité	
Réalisation : DDT38/SAET/SIG-OBS - format A0 Etabli le : 7 décembre 2022 Sources : BD Topo® et PCI-Vecteur © (Millésime 2020), RTM2022	

